

Les dispositifs de la Région à destination des entreprises

maregionsud.fr



maregionsud



MaRegionSud



maregionsud

Toujours proche de vous avec l'appli Région Sud



**RÉGION
SUD**
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Depuis le début de la crise sanitaire, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se tient aux côtés des entreprises pour les aider à traverser cette épreuve.



Au total, ce sont 950 millions d'euros qui ont été mobilisés et injectés avec l'Etat et d'autres partenaires pour soutenir près de 650 000 entreprises à travers de nombreux dispositifs d'accompagnement.

LES DISPOSITIFS MOBILISABLES

1 FONDS NATIONAL DE SOLIDARITE

Le volet numéro 1 de cette aide nationale est toujours accessible pour l'ensemble des secteurs d'activité des entreprises concernées et a été étendu pour prendre en compte le nouveau contexte sanitaire (couvre-feu, confinement,).

Le volet numéro 2, réservé aux seules discothèques est désormais mobilisable pour la période des mois de septembre, octobre et novembre jusqu'au 31 décembre 2020.

2 PRÊT-REBOND BPI/RÉGION SUD

C'est un prêt opéré par la BPI de 10 000 € à 300 000 € pour toutes les entreprises de plus d'un an d'existence, tout secteur d'activité (sauf entreprises agricoles ayant un CA inférieur à 750 000€).

3 FONDS RÉGIONAL DE GARANTIE

Avec le fonds Région Sud Garantie, la Région se porte garante désormais jusqu'à 80% des prêts souscrits par les chefs d'entreprises (toutes PME, tout secteur d'activité, tous stades de vie) pour des montants compris entre 1000€ et 1,7 M€ pour financer des investissements matériels et immatériels comme le besoin en fonds de roulement et/ou de la trésorerie.

4 FONDS ESSOR

Fonds de 2 millions d'euros créé avec nos partenaires (CEPAC, Banque des Territoires...) et opéré avec France Active. Il permet l'octroi de prêts à taux 0, sur 12 à 18 mois et dont le montant peut aller de 10 000€ à 100 000€. Cet outil permet aux entreprises à impact social de conforter la situation financière et continuer à investir.

5 REGION SUD DEFENSIF

Avance remboursable pour les entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles mais souhaitant maintenir les investissements permettant d'ancrer leurs activités et rebondir après la crise.

6 REGION SUD INVESTISSEMENT

Avec notamment le prêt participatif RSI COVID, permettant aux entreprises impactées par la crise du Covid de renforcer leurs fonds propres et continuer à investir dans leur projet d'innovation et de croissance.

7 PARTENARIAT REGIONAL D'INNOVATION

Pour permettre aux PME de maintenir et sécuriser leurs investissements en matière d'innovation malgré la crise sanitaire.

8 PARCOURS SUD INDUSTRIE 4.0

Dispositif opéré en partenariat avec risingSud pour accompagner les entreprises dans leur transformation vers l'Industrie du Futur.

9 DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT « MON PROJET D'ENTREPRISE »

Dont 2M€ sont réservés à l'accompagnement des entreprises en difficulté, afin de les accompagner face à l'urgence vers la mise en place d'un plan de sauvetage.

10 SOUTIEN FINANCIER AUX AGRICULTEURS

Spécifiquement dédiés aux exploitations agricole ayant subi une perte de revenu d'au moins 50% de leur chiffre d'affaires.

11 INVESTOUR

Exclusivement dédié au secteur du tourisme, ce dispositif permet l'octroi de prêts participatifs compris entre 15 000 € et 200 000 €, afin de faciliter le réinvestissement dans leur outil de travail.

12 DISPOSITIF REACTION ARTISANS ET COMMERÇANTS

Dédié aux entreprises, artisans, commerçants et entreprises de l'économie sociale et solidaire touchés par une fermeture administrative, le dispositif prévoit l'octroi d'une subvention d'investissement comprise entre 2000€ et 5000€, afin de réaliser la digitalisation de l'activité ou de s'adapter aux nouvelles modalités de vente (par exemple la création d'un site de vente en ligne, équipement numérique, système de QR code...).

13 DISPOSITIF REACTION

Pour les entreprises du secteur touristique (café - hôtellerie - restauration) : des aides directes allant de 2000 à 5000€ pour l'acquisition ou le développement d'outils numériques qui permet par exemple d'aider à la construction de menus dématérialisés, d'outils de billetterie ou de réservation en ligne, de plateformes de commercialisation ou de logiciels pour les entreprises du tourisme.

14 AIDE AUX LOYERS DE NOVEMBRE 2020

Pour les entreprises et notamment les commerçants et artisans touchés par la fermeture administrative de novembre, la Région Sud offre une aide de 500€ pour leur loyer du mois de novembre.

15 SOUTIEN EXCEPTIONNEL AUX SANTONNIERS ET CRECHISTES

Une aide d'urgence, sous la forme d'une subvention de fonctionnement de 2000€ pour soutenir alors qu'ils sont particulièrement impactés par les mesures sanitaires.

14 PRESTATION DE CONSEIL JURIDIQUE AUX ENTREPRISES REGIONALES POUR LES AIDER A SURMONTER LA CRISE ECONOMIQUE

Un partenariat est mis en œuvre avec les ordres des avocats des barreaux de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur afin de proposer un accompagnement juridique renforcé des entreprises.

Ces prestations de conseil juridique, dispensées par des avocats spécialistes, s'adressent aux très petites entreprises (TPE), situé en région Provence - Alpes - Côte d'azur.

L'accompagnement aux entreprises portera sur l'assistance juridique en droit des affaires (droit bancaire, droit commercial, droit des entreprises en difficulté et en droit social) pour toutes les mesures consécutives à la crise de la COVID 19 et visant à la préservation de l'activité de l'entreprise et de l'emploi.

En parallèle, la Région met tout en œuvre pour faciliter vos démarches et intensifie ses efforts pour vous accompagner.

• **Le dispositif d'accueil du guichet unique est renforcé pour répondre à toutes vos questions, du lundi au vendredi, 8h à 18h, au 0 805 145 145.**

• **Pour accéder aux dépôts d'aides Le lien est le suivant <https://www.maregionsud.fr/aides-et-appels-a-projets>**



maregionsud.fr

